

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- Jacques MAHÉ donne pouvoir à Jean-Marc De LUSTRAC
- Damien BEAULIEU donne pouvoir à Charles BRICAULT
- Béatrice BOUSSETON donne pouvoir à Véronique SAVIN
- Coralie GUERRY donne pouvoir à Maryse POTEL

**Signature de la feuille d'émargement**

✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du °7 du 04 novembre 2022 :**  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance :** Maryse POTEL

✓ **Modification de l'ordre du jour : au point 8 Ajout de DM pour le Bar restaurant et le CCAS + points 10 et 11**

**Ordre du Jour :**

1. Proposition de gel des loyers du Hameau Rossignol
  2. Proposition de gel des loyers Route de Montignac
  3. Exercice du droit de préemption urbain
  4. Participation communale aux Pass'Sport varsois
  5. Autorisation de signature de la convention pour mise à disposition de salle à l'année à titre onéreux
  6. Inscription pour créances douteuses
    - 6.1 Budget Transport scolaire
    - 6.2 Budget Hameau Rossignol
    - 6.3 Budget Bar Restaurant
    - 6.4 Budget Communal
    - 6.5 Budget CCAS
  7. Création d'un CDD pour surcroit d'activité
  8. Décision modificative
    - 8.1 Budget communal DM n°5
    - 8.2 Budget Bar Restaurant DM n°2
    - 8.3 Budget CCAS DM n°1
  9. Proposition d'acquisition d'un véhicule électrique
  10. Participation financière pour un séjour en classe d'environnement
  11. Montant de l'adhésion aux divers organismes pour 2022
  12. Questions et informations diverses
-

### **1. Proposition de gel des loyers du Hameau Rossignol**

les membres du Conseil municipal décident de réviser à la hausse le montant des loyers de 6% ainsi que le montant des acomptes sur charges de 15% des studios et appartements à usage d'habitation du Hameau Rossignol et de la Maison des Assistantes Maternelles pour l'année 2023 selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **2. Proposition de gel des loyers Route de Montignac**

Considérant que les revenus des occupants sont généralement modestes, le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation au montant des loyers et des charges des logements Route de Montignac pour 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **3. Exercice du droit de préemption urbain**

Par délibération du 16 novembre 2015 le Conseil municipal avait instauré le droit de préemption urbain, délégué ensuite à la Communauté de Communes Cœur de Charente. La compétence d'un EPCI à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain (DPU), ce qui a été le cas de Cœur de Charente. Un Plan local d'urbanisme intercommunal est également en cours d'élaboration à l'échelle de Cœur de Charente.

La communauté de communes peut déléguer le Droit de préemption urbain à une commune.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal, sur le fait que la commune puisse exercer de nouveau le droit de préemption urbain, afin de disposer de plus de souplesse et de réactivité

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **4. Participation communale aux Pass'Sport varsois**

	ASSOCIATIONS	NBR PASS'SPORT	NIVEAU SCOLAIRE			1ère LICENCE	RENOUVELLEMENT	MONTANT TOTAL (en €)
			PRIMAIRE	COLLEGE	AUTRE			
1	Vovinam Viet Vo Dao	6	3	1	2	3	3	120
2	Entente Pongiste	8	4	4		5	3	160
3	Tennis Club de Vars	13	7	4	2	2	11	260
4	Ecurie les Sablons	5	2	2	1	3	2	100
5	Judo Club ST Amantois	9	7	2		7	2	180
6	CS LEROY Football	3		1	2		3	60
7	A S AIGRE Football	1	1			1		20
8	Team AFLALAYE Boxing	5	2	3		5	0	100
9	Association des sports de montagne	1			1		1	20
10	Football Montignac	3	3			1	2	60
11	SA XV Charente Rugby	5	1	3	1	1	4	100
12	JSA Angoulême	9	9			3	6	180
13	Grand Angoulême Athlétisme	1		1			1	20

	ASSOCIATIONS	NBR PASS'SPORT	NIVEAU SCOLAIRE			1ère LICENCE	RENOUVELLEMENT	MONTANT TOTAL (en €)
			PRIMAIRE	COLLEGE	AUTRE			
14	Angoulême Sport de Glace	1	1			1		20
15	UNSS Collège St Amant de Boixe	21		21		12	9	420
16	Angoulême Natation Charente	1			1	1		20
17	Basket Ball Amicale Laique	1	1			1		20
18	Savate club Angoulême	2		1	1	1	1	40
19	Club Sportif Saint Michel (Foot)	1			1		1	20
20	CO Couronnais Rugby	1	1				1	20
<b>TOTAL</b>		<b>97</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>12</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>1940</b>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**5. Autorisation de signature de la convention pour mise à disposition de salle à l'année à titre onéreux**

Suite à la mise en place des nouveaux tarifs de location de salles, une convention sera établie pour la mise à disposition à titre onéreux, il convient d'autoriser le maire à signer ce document.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6. Inscription pour créances douteuses**

La provision comptable est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales. Elle s'élève à 15 % des de plus de deux ans, avec une actualisation annuelle selon l'état des restes à recouvrer.

**6.1 Budget Transport scolaire** : complément à la provision 2022 de 16 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6.2 Budget Hameau Rossignol** : reprise de provision de 297€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6.3 Budget Bar Restaurant** : provisionner 305€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6.4 Budget Communal** : faire un complément de provision de 272€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6.5 Budget CCAS** : provisionner de 63€.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**7. Création d'un CDD pour surcroit d'activité**

Réorganisons des services cantine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **8. Décisions modificatives**

### **8.1 Budget communal DM n°5**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	13 672,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>13 672,00 €</b>	<b>5 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	272,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>272,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 672,00 €</b>	<b>13 672,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313 : Constructions	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **8.2 Budget Bar Restaurant DM n°2**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6156 : Maintenance	305,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>305,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	305,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>305,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>305,00 €</b>	<b>305,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 8.3 Budget CCAS DM n°1

#### CCAS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6562 : Aides	63,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>63,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	63,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>63,00 €</b>	<b>63,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 9. Proposition d'acquisition d'un véhicule électrique

Notre bus est utilisé régulièrement pour des trajets avec peu d'enfants. Il serait plus judicieux d'utiliser un véhicule 9 places électrique

Après consultation le garage TOYOTA de Champniers est le mieux disant avec une offre d'un montant total **HT de 39 962,42 €**, déduction faite du bonus écologique.

Une subvention sera sollicitée auprès du PETR/GAL du Pays du Ruffécois selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Véhicule électrique	40 948.66€	Programme Leader (80%)	31 969.94€
Bonus écologique	1 000.00€	Fonds Propres	7 992.48€
<b>TOTAL</b>	<b>39 962.42€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 962.42€</b>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 10. Participation financière pour un séjour en classe d'environnement

Les enseignantes sollicitent la commune pour l'organisation d'une classe environnement qui aurait lieu en mai 2023 à Mescher sur Gironde.

Ce projet concerne 3 classes à savoir :

- CE2
- CE2/ CM1
- CM1/CM2

Les modalités de financement sont les suivantes :

Financier	Montant	%
Familles	9 450 €	50,53%
<b>Commune</b>	<b>7 770 €</b>	<b>41,55%</b>
APE	1 131 €	6,05%
Coopérative scolaire	350 €	1,87%
	<b>18 701 €</b>	<b>100,00%</b>

12 votes Pour et 7 abstentions : Givelet – Lasbugues – MIOCIC – Savin – Bousseton – Camy – Fabre

### **11. Montant de l'adhésion aux divers organismes pour 2022**

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL
657348	COMMUNE DE FLEAC	454.40 €

C'est un montant 443,46 € qui avait été prévu initialement.

### **12. Questions et informations diverses**

- Cantine
-